Le Petit économiste - Actualité économique locale > Communiqués > Les experts comptables sensibilisés au crowdfunding lors de leur université (...)

Les experts comptables sensibilisés au crowdfunding lors de leur université d'été

mardi 26 août 2014, par lpe

66,4 millions d'euros de fonds collectés via le crowdfunding, en France, au 1er semestre 2014 [1], soit le double des six premiers mois de 2013. Le financement participatif n'a jamais été autant d'actualité! Il est devenu en quelques années un mode de financement à part entière des projets d'entreprises. C'est pourquoi l'Ordre des experts-comptables Poitou-Charentes-Vendée a choisi de sensibiliser ses membres à ce sujet, lors de son Université d'été, le 29 août prochain à La Rochelle.

Depuis 2008, on recense pas moins d'un million de contributeurs, une quarantaine de plateformes et 45 000 projets financés! (*)

Pour Dominique Jourde, Président du Conseil de l'Ordre de Poitou-Charentes, "nous sommes confrontés, aujourd'hui, à une montée en puissance de ce type de financement qui va bien au-delà de la dimension culturelle. C'est un nouveau mode de financement, notamment pour la création d'entreprise, que nous devons connaître en qualité d'expert comptable.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons sensibiliser nos membres à cette thématique, à l'occasion de notre traditionnelle Université d'été".

Les experts-comptables pourront notamment découvrir les trois types de financements possibles via les plateformes Internet : le don, le prêt et l'investissement en capital. Karima Bouaiss, maître de conférence à l'IAE de Poitiers et membre du laboratoire CEREGE, animera une conférence et abordera le rôle d'information et d'accompagnement des expertscomptables dans cette finance participative.

Pour illustrer cette conférence, la plateforme de financement participatif dédiée aux start-up et PME de croissance, Anaxago, apportera son témoignage. Tout comme Laurence Haxel, directrice du 1er réseau collaboratif féminin "Mes bonnes copines", qui a levé 200 000 € de

fonds via la crowdfunding à sa création. Le public bénéficiera ainsi du double regard : entreprise et plateforme.

Notes

[1] Baromètre publié le 24 juillet par l'association Financement Participatif France